

LIBREVILLE, 19 octobre (Infosplusgabon) - Total Gabon, filiale du Groupe pétrolier Français TOTAL participe souvent, sans réelle transparence et outrepassant le code de l'éthique propre aux grandes entreprises, au financement des actions d'éducation, de santé, de culture et des activités sociales, par le biais de la Provision pour Investissement Diversifiée (PID) et d'un Fonds de Développement des Communautés Locales (FDCL). Ce dernier est destiné à améliorer les conditions de vie des populations vivant à proximité de ses sites pétroliers et au développement des localités proches, rappelle-t-on, pour faire naître au sein de ces populations, des comportements à la fois humainement respectables et économiquement efficaces. Parmi plusieurs irrégularités, le cas du financement de travaux fictifs de réhabilitation des voiries dans la Nyanga, a retenu notre attention.

Des forts soupçons d'incompatibilité et de violation des procédures

Le contournement des procédures tant vantées (charte, code de bonne conduite, code d'éthique, etc.) pourtant bien établies et que rompent les dirigeants des sociétés établies comme Total Gabon, nuit toujours au développement d'un pays et donc brise les objectifs visés pour une meilleure qualité de vie au bénéfice de tous. Et ce, au profit d'une minorité de personnes, sans scrupule, hantée par le désir de s'enrichir rapidement et illicitement.

Rappelons que ce fonds cadré, existe conformément à une Convention d'établissement et aux Contrats d'Exploitation et de Partage de Production (CEPP) signés entre la République gabonaise représentée par le Ministre du Pétrole et des Hydrocarbures, et Total Gabon, dans le cadre des actions de développement durable.

Dans une lettre n° 00635 datée du 9 août 2016, en réponse à celle adressée au Ministre du Pétrole et des Hydrocarbures de l'époque, Etienne Dieudonné NGOUBOU, ayant pour objet le règlement de la facture par les Fonds de développement des Communautés locales, et signée de l'ancien ministre du Pétrole, Etienne Dieudonné Ngoubou, et adressée au Directeur général de Total Gabon, il est stipulé que " pour certaines raisons internes à votre fonctionnement", la procédure de la mise à disponibilité des fonds dans un compte domicilié à la Caisse des dépôts et Consignation ne serait pas très appropriée". (!!??)

Et le ministre de poursuivre : "Aussi, pour permettre, néanmoins, la réalisation de certains projets structurants, qui s'inscrivent dans le cadre de amélioration des conditions de vie des populations et, donc éligibles au financement des fonds de Développement des Communautés locales, je vous demande de procéder au règlement de la facture ci-jointe, relative à la réhabilitation des voiries de la commune de Moabi, dans la province de la Nyanga".

La facture des travaux à réaliser, certifiée par le Ministère du Pétrole et des Hydrocarbures s'élevait à près de 3 milliards de francs CFA (précisément 2 865 375 120 francs CFA).

Les communautés locales privées de ce qu'ils ont droit

Tout commence en effet, le 14 juillet 2016, lorsque par lettre n° 00547 MPH/CM, le ministre Etienne NGOUBOU demande au Directeur Général de Total Gabon de lui faire le point sur la liste des permis concernés par les Fonds de développement des Communautés locales (FDCL) et leur solde. Une semaine plus tard, Total Gabon transmet au ministre, par courrier référencé DGA/DD N° 2016-0042, le tableau de synthèse des FDCL.

Le 2 août 2016, également par courrier n° 00622 MPH/CM, le ministre Etienne NGOUBOU demande au Directeur Général de Total Gabon la mise à disposition du solde des Fonds de développement des Communauté Locales dans un compte à la Caisse de Dépôts et Consignations (CDC).

Total Gabon jugeant la procédure pas très appropriée, reste sans suite et ne répond pas au courrier du ministre. Impatient, ce dernier réagit le 9 août 2016 par courrier n° 00635 MPH/CM et transmet au Directeur général de Total Gabon la facture N° FC226 de la Société d'Entretien des Routes du Gabon (SERG) ainsi qu'une copie du contrat référencé N° 00633/04/Août/2016, signé par entente directe (de gré à gré pourtant proscrit), entre le Ministère du Pétrole et des Hydrocarbures et ladite société pour la réalisation des travaux de réhabilitation des voiries de la commune de Moabi, dans la Nyanga pour un montant de 2 865 375 120 francs CFA, pour paiement sur Fonds de développement des Communautés Locales dans un compte à la Caisse de Dépôts et Consignations.

Le 12 août 2016, Total Gabon en accusant réception du courrier du ministre, lui fait observer la violation des procédures régissant le FDCL, mais accepte tout de même de payer à la SERG sur le compte bancaire N° 4002101000 00099100159/67 ouvert chez ORABANK. La Société d'Entretien des Routes du Gabon (SERG) n'était pas jusque-là enregistrée chez Total Gabon en qualité de fournisseur.

Une "mafia" savamment organisée

Ainsi donc, Total Gabon a payé des "travaux fictifs" hors du périmètre de ses contrats en connaissance de cause.

A ce jour, après vérification, ces travaux n'ont pas connu un début d'exécution à Moabi. Par Contre, le coût desdits travaux figure bel et bien dans les différents rapports produits par Total Gabon en 2016 pour vanter ses mérites d'entreprise citoyenne, alors que toutes ses actions de citoyenneté sont financées par les fonds contractuels et rien sur fonds propres à Total Gabon.

Au regard de ce qui précède, Total Gabon a bel et bien méprisé les textes du Groupe Total et ses propres règles internes, notamment :

- La politique sociétale du Groupe Total
- La directive sociétale du Groupe Total
- La politique de Prévention de la Corruption et Programme de Conformité
- La politique Ethique de Total Gabon
- Le Code de Conduite du Groupe Total
- La Charte Ethique du Groupe Total
- La Charte Intégrité du Groupe Total.

Ainsi donc, avec la complicité de Total Gabon, Etienne NGOUBOU déjà responsable d'harcèlement professionnel et brimade des cadres gabonais au sein des sociétés pétrolières, et étrangement mis en liberté provisoire le 5 août, après avoir été incarcéré pour malversation financière, est le principal bénéficiaire de ce financement fictif. Il a de facto permis de comprendre que la démarche de bonne gouvernance du géant pétrolier appliquée en Afrique, n'est que la « poudre aux yeux », voire de la mystification pour avoir bonne conscience.

FIN/INFOSPLUSGABON/GBV/GABON 2018

© Copyright Infosplusgabon